



LYCEE STANISLAS – CLASSES PREPAS

BOURSES STANISLAS

Stanislas chaque année permet à des familles modestes de bénéficier du fond de bourse de solidarité de l'établissement (*sous conditions de ressources et selon la situation familiale*).

Si vous le souhaitez, nous pouvons vous calculer le montant estimé de bourse dont vous pourriez bénéficier.

Vous devez pour cela adresser un courrier aux Classes Préparatoires précisant l'objet de la demande accompagné de la **dernière feuille d'imposition revenus et du nombre d'enfants à charge**.

Après consultation de votre dossier, nous répondons aux familles dans les meilleurs délais. Si une bourse est accordée, la famille reçoit un dossier de bourse Stan à retourner rempli et signé accompagné des pièces justificatives.

BOURSES NATIONALES (CROUS de PARIS)

Les demandes de bourses nationales se font sur le site du Crous de Paris www.crous-paris.fr

Du 15 janvier au 30 mai (dernier délai)

7 échelons sont proposés (en fonction des revenus familiaux).

L'échelon 0 ne donne droit à aucune indemnité mais permet la gratuité des frais de concours et de la sécurité sociale étudiante.

L'élève doit obligatoirement dès septembre apporter à Stanislas la **notification conditionnelle du Crous de Paris afin de la faire valider par Stan**. Il pourra ensuite imprimer sa notification définitive.

Stanislas ne traite pas les demandes des Crous de province.

Si l'élève est affecté à un **Crous de province**, il doit contacter son ancien centre afin de demander un transfert de dossier sur le Crous de PARIS et présenter en septembre au secrétariat sa notification conditionnelle (entête Crous de PARIS).

Sans cette notification, aucune bourse ne pourra être perçue par l'élève et il sera redevable du montant de la cotisation sécurité sociale étudiante et des frais de concours.



AIDE AU LOGEMENT (CAF) **Foyer Ozanam garçons (Classes Prépas)**

Les demandes d'aides au logement se font à partir de septembre.

Le préfet de l'internat réunit tous les élèves pour une réunion générale d'informations courant septembre. Soyez attentif aux informations données durant cette réunion.
Les informations seront par ailleurs affichées à l'internat.

Dossier d'inscription téléchargeable sur le site de la CAF.

Un courrier est adressé aux familles courant septembre pour donner toutes les informations nécessaires afin de remplir correctement le dossier sur Internet.
Les familles se connectent sur le site de la CAF afin de procéder elle-mêmes à l'inscription.

Dans certains cas, une demande d'attestation d'hébergement peut être demandée. L'élève doit l'imprimer et la remettre à la préfecture de l'internat afin qu'elle soit remplie et signée par Stanislas.

ATTENTION : l'aide au logement annule parfois les allocations familiales que les parents reçoivent pour l'enfant. Il est utile de faire un rapide calcul (simulation en ligne www.CAF.fr) car il est souvent plus intéressant de ne pas faire cette demande qui permet de conserver le montant initial des allocations familiales.

FOYER OZANAM – INTERNAT GARCONS

CHAMBRES :

Les chambres sont meublées (lit, table, chaise, lampe).

LAVERIE :

Les élèves disposent de sèche linges et fers à repasser à l'internat.

Stanislas ne se charge pas du lavage des effets personnels.

Les élèves doivent donc laver leur propre linge (Stanislas ne fournit pas la lessive).

LITERIE :

Les lits sont composés d'une couverture et d'un traversin. Apporter son oreiller si besoin + taie.

L'établissement fournit à la demande des élèves les draps (drap housse, drap principal, taie traversin). Le coût annuel est de 85 Euros (*facturé par Stanislas*). Ne réglez rien à Stanislas par anticipation.

Le lavage des draps Stanislas est effectué par Stanislas. Si l'élève apporte ses propres draps, des laveries sont à sa disposition. Le choix de la literie se fait le jour de la rentrée (*prévoir lors de l'installation le jour de la rentrée vos propres draps et taies si vous ne souhaitez pas prendre la literie de Stanislas*).
